

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 04 - 16

Séance du 13 avril 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 4

L'an deux mille vingt et un, le treize avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET :

Etaiet présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**DENOMINATION
DE VOIES**

**VOIES PUBLIQUES
ET
VOIES PRIVEES**

**OUVERTES A LA
CIRCULATION
PUBLIQUE**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etaiet représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Anne-Laure BEAUDOIN (procuration à Monsieur Pascal CORDEIL), Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Alain BERARD (procuration à Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI), Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Yvan MAUBE)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :
Monsieur Christian PEYRARD

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210413-DEL20210416-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies décrites dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que la dénomination des voies privées ouvertes à la circulation publique a fait l'objet d'une consultation organisée auprès des riverains afin d'identifier parmi un choix proposé de plusieurs dénominations non utilisées dans la Commune, celles retenues par une majorité de riverains.

Ces actions de dénomination ont pour objet la qualification de l'adressage et ont de multiples enjeux, tant pour les livraisons et activités économiques, que pour les interventions des secours et pour les fournisseurs de fluides ou de services physiques ou numériques.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies suivantes :

Voies publiques à dénommer :

Quartier	Proposition de nom	Localisation
Autour de l'Avenue de la Mer	RUE DE LA CISTE	Voie publique parallèle à l'Avenue de la Mer remontant et incluant le parking public « Les Cyclades »
	Prolongation de L'ALLEE DENIS ANTOINE CHAUDET	Prolongation de l'allée Denis Antoine Chaudet jusqu'à l'Avenue du Maréchal Juin

Voie à renommer :

Quartier	Proposition de nom	Localisation
La Gare	Prolongation de l'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	Prolongation de l'Avenue du Général de Gaulle et renommage de l'Avenue des Lecques

Voies privées à dénommer :

Quartier	Proposition de nom	Localisation
Autour de l'Avenue de la Mer	RUE DES ARBOUSIERS	Voie privée perpendiculaire à l'Avenue de la Mer menant notamment à la résidence « Le Village »
	TRAVERSE DE LA MER EGEE	Voie privée ouverte à la circulation publique perpendiculaire au parking « Les Cyclades »

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210413-DEL20210416-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Autour du Boulevard des Lavandes	IMPASSE DES AGAPANTHES	Voie privée ouverte à la circulation publique située à hauteur du 230 Boulevard des Lavandes (Maison et Jardin Lecques 2)
	IMPASSE DU LANTANA	Voie privée ouverte à la circulation publique située à hauteur du 302, Boulevard des Lavandes (qui se dédouble en deux voies distinctes)
	IMPASSE DU CASSISSIER	Voie privée ouverte à la circulation publique située à hauteur du 302, Boulevard des Lavandes (qui se dédouble en deux voies distinctes)
La Litorne	IMPASSE DE LA MESANGE BLEUE	Voie privée ouverte à la circulation située perpendiculairement au Boulevard de la Litorne (à hauteur du n°113)
Le Sauvet	IMPASSE DE LA MURE	Voie privée ouverte à la circulation publique située perpendiculairement au Chemin du Sauvet (à hauteur du n°556)
	CHEMIN DE FONT MICHEL	Voie privée ouverte à la circulation publique située perpendiculairement au Chemin du Sauvet (à hauteur du n°954)
	CHEMIN DU GALOUBET	Voie privée ouverte à la situation publique située perpendiculairement au Chemin du Sauvet (à hauteur du n°1 132)
	CHEMIN MAX BAREL	Voie privée ouverte à la circulation publique située perpendiculairement au Chemin du Sauvet (à hauteur du n°1 386)
Maréchal Juin	RUE DES HAUBANS	Voie privée ouverte à la circulation publique desservant le Clos des Lauriers Roses perpendiculaire à l'allée Denis Antoine Chaudet
Les Pradeaux	CHEMIN DU TILLEUL	Voie privée ouverte à la circulation publique desservant les N° 353, 514, Chemin de la Bourrasque situées face au pont SNCF du chemin des Pradeaux
	CARRAIRE DE LA TAURELLE	Voie privée ouverte à la circulation publique située sur le côté gauche au 727, chemin des Pradeaux desservant 9 habitations
La Gare	RUE DU CACHOUFLIER	Voie privée ouverte à la circulation publique située juste après la voie ci-dessus au 13, Avenue du Général de Gaulle desservant 11 habitations

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210413-DEL20210416-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021

Contre-allée de la Farandole	TRAVERSE RAIMU	Voie privée ouverte à la circulation publique située perpendiculairement à la contre-allée de la Farandole qui démarre à gauche dans la voie partant de cette contre-allée.
La Bourrasque	IMPASSE DU SEMAPHORE	Voie privée ouverte à la circulation publique située sur le côté droit au 934, Chemin de la Bourrasque.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de donner à ces voies les noms ci-dessus indiqués.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210413-DEL20210416-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021